

Protocole sanitaire et autorisation de déplacement le 21 novembre 2020

Il est demandé de respecter strictement le port du masque, la distanciation physique et les gestes barrière. Du gel hydroalcoolique et des masques seront à disposition, un marquage au sol sera effectué en amont afin de favoriser les distanciations physiques.

Le rassemblement a été déclaré auprès de la préfecture. Pour se rendre au rassemblement, il est conseillé d'établir une **attestation de déplacement** en cochant la case « *Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative* ». C'est ce qu'a indiqué la préfecture pour la participation à cet événement.

Il a également été précisé que les personnes doivent se munir d'une **attestation sur l'honneur** ayant pour objet la participation au rassemblement. Nous proposons aux participant·es de rédiger sur papier libre:

"Je soussigné·e [prénom nom] participe ce jour au rassemblement de lutte contre les violences patriarcales organisé esplanade Charles De Gaulle à Rennes à partir de 14 heures"

et de signer ce document.